

La sexospécificité dans la dynamique de développement F. Beauzile

« *L'absence de ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu* »,
A. SEN, « *Un nouveau modèle économique ?* », Ed O. Jacob, Paris 2000

L'inégalité des chances en matière de développement n'est plus à prouver. Les facteurs explicatifs de cette inégalité sont variés mais les modèles permettant d'interpréter la dynamique de l'accroissement des écarts s'ancrent dans deux principaux paradigmes. Le paradigme individualiste exprime la toute-puissance des dotations initiales dans la détermination des destinées sociales tandis que le paradigme marxiste s'appuie sur la logique des mécanismes de domination pour expliquer la reproduction des inégalités. De fait, les inégalités entre les genres se prêtent à ce type d'interprétations mais doivent nous laisser critique face à la portée de leurs implications. Ces paradigmes ont été élaborés par des chercheurs occidentaux d'abord pour interpréter les sociétés occidentales. La diversité et la subtilité des cultures du monde devraient inciter le chercheur à adopter une posture humble face à la portée de ses interprétations. Selon les modèles dominants, le poids des héritages socioculturels et l'absence d'une conscience de l'origine des inégalités devraient exclure toute possibilité de réduction des inégalités suivant une logique dont nous allons montrer que, si scientifiquement elle se justifie, moralement elle reste inacceptable et pratiquement elle doit être contredite.

L'inégalité entre les sexes s'apprécie à plusieurs niveaux. Elle s'exprime dans les difficultés propres aux femmes à se procurer les biens et services publics ou privés nécessaires au bien-être. Elle se perçoit au niveau des barrières qu'une femme doit franchir pour accéder à des moyens d'existence en travaillant. Elle est flagrante quand on considère le statut social des femmes. Les politiques de développement engendrent par ailleurs des processus d'exclusion, dans la mesure où elles influencent la répartition des revenus.

Les politiques actuelles tendent à isoler les femmes par rapport au projet global de développement. Elles ne constituent un centre d'attention qu'en tant que mères ou épouses et ne font l'objet que de mesures d'ordre sanitaire ou social. Comme d'un certain point de vue ce sont des dépenses improductives, on leur accorde des moyens limités. Les organisations non gouvernementales tentent bien de pallier les faiblesses des politiques nationales en accompagnant des projets sanitaires ou d'alphabétisation mais ciblent d'abord l'amélioration des conditions de vie des ménages. La défense du statut des femmes reste un objectif de second plan dont on semble attendre qu'il soit atteint dès lors que les conditions matérielles de l'existence seront assurées.

Le raisonnement économique est en mesure d'appréhender l'inégalité entre les genres se manifestant à deux niveaux : celui de la production domestique, c'est-à-dire dans la sphère des activités non essentiellement marchandes, et celui de la production marchande. Nous verrons d'ailleurs à ce propos qu'il n'est parfois pas aisé de distinguer les activités

domestiques des activités marchandes, car il y a souvent vente des surplus de la production domestique, et consommation d'une partie de la production marchande.

Pourquoi choisir de n'aborder la question de l'inégalité qu'au travers de la contribution productive ? Il y a interdépendance entre le statut social des femmes et la reconnaissance de leur apport matériel à la société. La prééminence de l'homme sur la femme est associée à son rôle de protecteur de la famille et à son pouvoir de décision. La gestion des moyens de subsistance est la source du pouvoir. C'est une fonction que les femmes des pays en développement n'assurent que dans les situations d'extrême précarité quand le mari est incapable d'y faire face parce qu'il est absent. Les femmes, par leur travail au sein ou en dehors du foyer, contribuent au bien-être de leur famille sans obtenir l'autonomie que leur apport légitime.

Deux positions se confrontent. Doit-on valoriser la contribution productive des femmes afin qu'elles gagnent leur émancipation et soient en mesure d'augmenter dans l'avenir leur contribution au développement ou doit-on forcer l'émancipation comme préalable à toute amélioration du bien-être matériel des femmes et de leur famille ? Opposer ces deux logiques n'a pas vraiment d'intérêt pratique quoiqu'elles aient conduit à une différenciation des projets de soutien en direction des femmes. Les progrès économiques et la protection des droits des femmes interviennent le plus souvent en même temps et comment savoir lesquels ont entraîné les autres ? Il n'en reste pas moins qu'il est plus aisé pour l'économiste d'évaluer les moyens financiers à mettre en œuvre pour mesurer et augmenter la production, que ceux nécessaires pour obtenir des changements durables de la position des femmes dans la société. Il est donc tentant de cibler la croissance de la production, des équipements sanitaires ou éducatifs au détriment des autres aspects du développement pourtant si importants pour les femmes.

Nous développerons donc la thèse suivante : à notre sens l'accroissement des inégalités entre les sexes qui accompagne aujourd'hui l'amélioration générale des conditions de vie est dû à l'interaction entre le rythme de l'émancipation féminine et celui de la croissance de leur contribution productive ressentie. Les responsabilités sociales dépendent de la reconnaissance sociale de la valeur du travail fourni. Quand la possession d'argent devient un critère de distinction sociale, la dépendance des femmes par rapport à leur mari, seul gestionnaire des ressources monétaires de la famille, se consolide. Privées d'une rémunération décente, elles ne peuvent conquérir leur autonomie et, faute de cette autonomie, elles ne peuvent accéder à l'argent. L'amélioration de leur condition obéit donc à un processus différent de celui des hommes qui ne subissent aucune contradiction entre leur position sociale et la logique économique de l'accumulation.

I. Approche générale des inégalités de genre

La mesure des inégalités

L'inégalité ne se manifeste évidemment pas que d'un point de vue économique. On la retrouve dans l'accès à l'éducation, aux soins, dans la participation politique, dans le droit. Les progrès en matière d'accès aux soins et à l'éducation ont bénéficié aux femmes comme aux hommes ces dernières années. Toutefois l'amélioration de la condition des femmes n'a pas été suffisamment importante pour combler le retard pris par rapport aux hommes.

On peut appréhender cette réalité en appréciant séparément pour chaque sexe les évolutions concernant la scolarisation, l'accès au marché du travail, l'état sanitaire, ou le nombre de représentants politiques élus. La collecte des données et la sélection des informations pertinentes ne peut pas être totalement objective. Les travaux de A. Mata Greenwood (1999), comme ceux de J. Plantenga et J. Hansen (1999) mettent en avant l'intérêt du perfectionnement des méthodologies. La reconstruction des indicateurs de l'égalité des chances fait apparaître des résultats surprenants au regard des intentions politiques : dans les pays riches l'inégalité des chances serait en progrès depuis dix ans. Concernant les pays pauvres la collecte statistique préoccupe surtout les organisations internationales qui ont mis en place un système d'homogénéisation des données mais restent largement dépendantes des initiatives locales. Il en résulte que l'information manque et que l'on s'attache essentiellement à évaluer les résultats des politiques mises en œuvre au détriment des autres données sociales au prix d'une déformation importante des réalités sociales.

Tableau 1 Indicateurs de santé

	Espérance de vie à la naissance		% de femmes enceintes suivies médicalement (1996)	% de femmes séropositives de 15 à 25 ans (1999)	% d'hommes séropositifs de 15 à 25 ans
	Hommes	Femmes (1999)			
Pays à faible revenu	58	60	62	2.0	1.1
Pays à revenu intermédiaire	67	72	77	0.6	0.5
Asie du Sud-Est et Pacifique	67	71	80	0.2	0.2
Europe et Asie Centrale	64	73	0.4
Amérique Latine et Caraïbes	67	73	75	0.3	0.7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	67	69	58
Asie du Sud	62	63	55	0.5	0.3
Afrique Subsaharienne	46	48	65	9.2	4.5
Pays à revenu élevé	75	81	..	0.1	0.3
Communauté Européenne	74	81	..	0.2	0.3

Source Banque Mondiale 2001 (World development indicators)

Les femmes ont bénéficié des politiques de santé publique. Le taux de séropositivité féminin reflète l'amélioration du suivi médical des grossesses. Moins systématiquement dépisté chez les hommes, on peut penser qu'il est sous-estimé, en Afrique subsaharienne en particulier. Dans la mesure où les moyens d'une prise en charge de la séropositivité n'existent pas dans les pays les plus pauvres, les femmes risquent de ne pas profiter de la meilleure connaissance que l'on a de leur état sanitaire. On apprécie toutefois l'importance que leur

information et leur éducation sanitaire pourraient apporter dans la lutte contre la propagation de l'épidémie.

La situation des femmes s'est globalement améliorée du point de vue de leur prise en charge sanitaire et de leur scolarisation mais, conformément à ce que vivent les femmes des pays riches, les progrès en matière d'intégration des femmes des pays en développement dans la vie publique et dans le monde du travail sont limités. Il apparaît donc qu'en matière de redéfinition du statut social, les politiques de développement habituelles sont inefficaces. Les pays développés n'ont pas résolu la question de la participation féminine aux fonctions d'encadrement et il aurait été surprenant de constater que les politiques qu'ils ont conçues aient plus de retombées dans les pays du Sud ! Remarquons que les femmes européennes n'ont connu aucune amélioration en ce sens durant la dernière décennie alors que leur accès au système éducatif n'est pas en cause.

Tableau 2 Indicateurs de la participation des femmes

	% Parlementaires femmes	% de femmes occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur	% des postes d'encadrement et fonctions techniques occupés par des femmes	Part estimée du revenu du travail des femmes par rapport à celui des hommes
Pays dont le développement humain est élevé				
Norvège	36.4	31	58	0.63
Espagne	26.6	31	44	0.42
Chili	8.9	22	51	0.36
Pays de développement humain moyen				
Mexique	15.9	23	40	0.37
Swaziland	6.3	24	61	0.43
Pays de faible développement humain				
Bangladesh	9.1	5	35	0.58
Côte d'Ivoire	8.5

Source PNUD 2001 Rapport mondial sur le développement humain

La mesure de l'inégalité entre hommes et femmes est synthétique quand elle s'exprime par l'indicateur sexospécifique de développement. Sa définition correspond à une moyenne qui combine les informations portées dans le tableau 2. Son principal intérêt est qu'il permet de classer les pays selon le degré de participation aux bénéfices du développement. Cette question ne nous préoccupe pas ici. Toutefois, dans aucun pays au monde selon l'ISDH, les femmes ne bénéficient autant que les hommes de la croissance des niveaux de vie. Dans les pays à haut revenu, l'inégalité se manifeste au niveau des revenus du travail, les femmes ayant accès à l'éducation dans les mêmes conditions que les hommes et une espérance de vie supérieure. Dans les pays à moyen et faible revenu, plusieurs éléments expriment l'exclusion des femmes des processus de développement : elles sont moins représentées dans le système scolaire et ont des revenus plus faibles que les hommes, décalage que ne permet pas de compenser leur plus grande espérance de vie. Dans tous les pays, les femmes participent peu à la vie politique et occupent loin de la moitié des postes à responsabilité.

L'inégalité des revenus est une conséquence des difficultés particulières auxquelles sont confrontées les femmes et les filles quand il s'agit d'accéder aux ressources et aux moyens de les valoriser. Que les filles fassent l'objet de dépenses d'éducation moindres que

les garçons aura des conséquences dans l'avenir sur la productivité de leur travail et leur aptitude à subvenir aux besoins du foyer. Elles ne pourront pas s'approprier une partie de l'autorité familiale et gagner leur émancipation. Toutes les femmes du monde sont concernées par ce processus d'exclusion, qui en faisant de leur contribution au revenu du foyer un apport secondaire quoique indispensable, les oblige à assumer principalement les travaux domestiques. On peut aussi comprendre, en suivant la logique inverse, qu'une femme déjà très occupée par ses responsabilités familiales n'ait pas la possibilité de libérer un temps suffisant à l'exercice de fonctions politiques ou d'encadrement. Dans un sens comme dans l'autre, on ne peut pas envisager sur la base d'une répartition des tâches et des dépenses en capital humain telle que nous la connaissons aujourd'hui, que les filles puissent accéder à des positions économiques et sociales comparables à celles des hommes.

Il nous apparaît clairement qu'à la racine de tout frein au développement on est confronté à la question de son financement. C'est quand celui-ci manque qu'on est conduit à faire une sélection aux conséquences dramatiques pour les exclus. L'inégalité est donc un problème relatif, qui doit d'autant plus se poser qu'il se définit aussi en termes absolus. La crise économique qui frappe les pays les plus pauvres accroît les tensions au niveau de la répartition des ressources. Par rapport à la rareté des moyens, la situation des femmes peut rapidement se détériorer, en raison d'une fragilité initiale dont nous essaierons d'établir l'origine. L'intérêt que nous portons alors à la contribution productive prend tout son sens : l'inégalité d'accès aux éléments qui la déterminent apparaît alors comme la cause première de l'exclusion des femmes. Notre appréciation de la pertinence des politiques de réduction des écarts et de soutien des activités féminines doit donc en découler.

Les modèles explicatifs de l'inégalité

Ceci nous ramène alors à une interprétation trop simple de la dynamique des inégalités. Mal dotées au départ en moyens d'assurer leur subsistance, les femmes se montreraient par la suite particulièrement inaptées à se procurer ces moyens pour des raisons qui devraient se ramener à la spécificité de leur genre. Cette logique au demeurant défendable, revient à justifier par des raisons sociales et psychologiques un phénomène à la fois économique et social, l'inégalité entre les sexes. Cette forme particulière de rationalité effraie l'économiste qui ne maîtrise, et ceci au détriment de tout réalisme, que les comportements d'avidité et d'hédonisme et qui se révèle particulièrement incapable d'intégrer tout changement des perceptions à ses modèles, sauf à changer ses hypothèses donc à changer son modèle, perdant ainsi sa dimension dynamique. Nous allons donc, en reprenant les explications habituellement données à la reproduction des inégalités et en adaptant les hypothèses des modèles d'origine, tenter de donner des raisons d'être un peu plus optimistes sur l'avenir des femmes dans le processus de développement économique.

Le paradigme individualiste repose sur l'hypothèse que les agents, connaissant leur système de préférences, ont les moyens de sélectionner les attitudes qui leur apportent le maximum de bien-être. Chaque stratégie implique des coûts et, dès lors que l'information sur le prix des biens, services ou facteurs de production circule parfaitement entre tous les agents, les ressources disponibles sont affectées aux emplois les plus productifs : l'optimum collectif peut-être atteint. L'inégalité entre les sexes constatée dans les foyers, sur le marché du travail et dans l'entreprise, serait le résultat de choix rationnels. Le surplus collectif est donc maximal, suivant ce modèle, quand les femmes sont employées dans les activités domestiques ou le secteur social puisque les statistiques de la répartition sectorielle de la population active féminine montrent cette tendance. Il en est ainsi de la polygamie qui permet l'optimisation de

l'utilisation de la force de travail des femmes, dans le cadre d'une production domestique accrue par les économies d'échelle !

Le modèle de la domination et de l'exploitation des femmes par les hommes est tout aussi désespérant. La société dépendrait pour sa reproduction de la perpétuation des mécanismes de la domination masculine. Ainsi les hommes, propriétaires des moyens de production, se seraient-ils également appropriés les institutions qu'ils feraient fonctionner à leur profit. Le mariage contribuerait au renforcement de leur pouvoir sur les femmes dont ils pourraient s'approprier la contribution productive. L'Etat serait au même titre que le mariage mis au service des intérêts masculins puisque dirigé par des hommes. Ainsi ces derniers disposeraient de tous les moyens nécessaires pour maintenir leur domination sur les femmes. Celles-ci, non conscientes des origines de leur condition, se soumettraient docilement à l'autorité masculine à laquelle les institutions donneraient toute sa légitimité. Dans cette logique la condition des femmes ne peut évoluer que s'il y a prise de conscience du caractère violent et arbitraire de la répartition des pouvoirs. Cela nécessite donc l'organisation d'un mouvement social de protestation le féminisme par exemple.

D'un modèle à l'autre, c'est toujours la rationalité de l'exclusion des femmes qui est mise en avant et justifiée rationnellement par rapport à un objectif. L'inégalité se reproduit car la société y a intérêt, que l'intérêt de la société soit porté par la parole masculine ou qu'il se définisse matériellement. C'est une vision moralement dérangeante qui occulte le fait que les hommes comme les femmes gagnent à l'amélioration des conditions de vie des femmes et, qu'en plus, l'inégalité entre les sexes freine cette amélioration.

Pour ce faire nous suivrons les femmes dans le cadre de leurs activités productives au sein de la famille puis en dehors du cadre des activités domestiques. La division du travail et la répartition des moyens de production détermine les conditions dans lesquelles les femmes accumulent le capital. Nous montrerons pourquoi cette accumulation est aujourd'hui globalement plus difficile pour les femmes et les pauvres dont elles représentent la majorité. Nous montrerons comment la position des femmes dans la sphère privée et leurs rapports particuliers à la sphère marchande déterminent le retard dans leur insertion économique.

II. Les origines domestiques de l'inégalité économique

Le domaine d'activité féminin par excellence est domestique dans toutes les sociétés. Les femmes sont chargées de veiller au bien-être des personnes en assurant les soins aux plus faibles, la préparation des repas... Toutes ces tâches sont assurées au domicile ou dans le village, ce qui n'impose pas de déplacement quand les champs et les points d'eau ne sont pas trop éloignés. L'univers des femmes est donc étroit et l'étendue de leur réseau de relations sociales également. La sortie du groupe est perçue comme risquée et l'importance de la fonction reproductive des femmes pour l'avenir de la communauté entraîne le contrôle de leurs mouvements. Voici l'interprétation avancée le plus fréquemment pour justifier le peu de libertés dont jouissent les femmes, par ailleurs objets de convoitise de la part des communautés étrangères. La pertinence de cette lecture d'un phénomène avéré, les femmes circulent moins que les hommes et forment la majorité de la population rurale, ne nous importe pas ici. Il ne s'agit plus aujourd'hui à notre sens de savoir pourquoi en des temps reculés les femmes étaient maintenues dans une situation de contrôle et de dépendance. Les données actuelles sont différentes, les sociétés ont changé et l'enfermement des femmes dans

la sphère domestique ne peut plus se justifier uniquement par des arguments relevant de l'histoire de l'anthropologie ! Lorsque l'intérêt économique du groupe est manifeste, ces barrières peuvent s'effondrer. Nous en montrerons quelques exemples.

Dans ces conditions comment la division sexuelle du travail contribue-t-elle à l'entretien des inégalités ? Nous pouvons définir les conditions de la formation de cet écart en revenant à la nature même des tâches effectuées.

Les activités domestiques ne sont destinées qu'à la satisfaction des besoins du groupe familial. Le monde extérieur n'en dépend pas directement et le prestige de leur exécution est faible. Il n'est pas question de ne pas s'y plier, la survie du groupe en dépend. Ce sont de plus des activités qui requièrent du temps et croit-on un savoir-faire limité. Personne n'a jamais pu estimer ce que coûte et ce que rapporte la formation d'une petite fille aux tâches ménagères. Cela ne coûte rien puisque ce sont les femmes de la famille qui l'assurent en dehors de toute logique marchande et donc cela ne rapporte rien puisqu'il n'y aura non plus jamais d'évaluation du travail fourni.

Cette logique présente l'extrême perversité de faire du travail des femmes un travail sans valeur puisqu'on ne sait pas lui en attribuer une, sauf à se lancer dans des estimations parfois fantaisistes étant donnée la qualité des statistiques collectées : on évalue les besoins d'une famille, on considère son budget et le reliquat est la production domestique. On peut aussi estimer les services domestiques à leur valeur sur le marché. Ou bien, et c'est la tendance actuelle, on établit des budgets-temps, on affecte une valeur horaire au travail de la femme en fonction de sa productivité (c'est-à-dire sur des critères tels que son niveau de formation) et en quelques petits tours de multiplication, on déduit une estimation de la production domestique.

En fait la perception de la valeur du travail féminin semble primer sur sa valeur objective. Il nous paraît donc plus logique de raisonner à partir d'un travail féminin domestique sans valeur économique car la situation sociale des femmes semble le corroborer. Si l'on sous-évalue la contribution des femmes à la société alors, tout un enchaînement de ce qui ne paraissait être que circonstances hasardeuses, retrouve une logique. On ne peut donc que plaider en faveur d'une véritable évaluation de la contribution des hommes et des femmes au bien-être collectif, si discutable qu'elle soit, car elle constitue un premier pas vers la réforme du statut social féminin (NUSSBAUM 1999, BADGET et FOLBRE 1999).

En effet, la non-reconnaissance du travail féminin domestique, en particulier dans les sociétés où on considère qu'il n'en existe pas d'autre type, induit qu'on ne s'attache pas à rechercher des techniques susceptibles de le faciliter. Pourquoi investir dans un projet qui ne doit rien apporter directement, autrement dit qui n'augmentera pas le volume de la seule production visible, la production marchande ? On ne pourra pas obtenir immédiatement une augmentation du revenu et étant donné la rareté des moyens on sélectionnera le projet qui apporte les résultats les plus rapides et les plus visibles. La visibilité du retour est nettement moindre quand les principaux changements se manifestent dans la sphère privée.

D'autre part toute innovation technique redéfinissant les travaux domestiques implique la mobilisation de capital. Les pays développés ont connu la révolution domestique quand l'énergie est entrée dans les foyers, venant suppléer l'usage de la force humaine. L'amélioration des conditions de travail domestique des femmes nécessite des moyens qui ne seront mis en œuvre que lorsque le bénéfice collectif de la libération de leur temps sera non

seulement admis de tous, mais également accessible à tous. En attendant cette révolution, l'engrenage pervers est actionné : le travail à la maison n'est pas évalué donc le temps domestique des femmes n'a pas de valeur. Si elles ne sont pas appelées à avoir une activité extérieure, il n'y a aucune raison économique d'essayer de leur faciliter la tâche et si elles ont une activité extérieure, leur apport est perçu (à tort le plus souvent) comme un simple complément au revenu familial. Il ne vaut pas l'investissement que nécessiterait son accroissement substantiel car la productivité du travail féminin est faible.

Les femmes des pays en développement sont encore plus que les autres, victimes de cette logique. Le poids des charges domestiques est considérable. En milieu rural la satisfaction des besoins de la famille nécessite des efforts pénibles, chercher le bois ou l'eau, par exemple. L'allègement de ces corvées n'est perçu comme une priorité que lorsqu'on souhaite permettre aux femmes de se consacrer à d'autres activités ,qu'elles soient rémunératrices ou qu'elles présentent un intérêt pour le groupe domestique. Dans le milieu rural elles sont de plus en plus fréquemment chefs de famille et leurs obligations familiales s'alourdissent. Une utilisation plus efficace de leur temps devient alors indispensable à la survie du groupe. On ne délivre les femmes que pour leur permettre d'assumer de nouvelles responsabilités.

Ce défaut de reconnaissance de l'activité des femmes dans la sphère privée et l'importance de leur charge de travail se conjuguent pour déterminer les conditions de leur moindre implication dans le développement.

Ceci est d'autant plus étonnant que l'on pourrait croire que l'accès des femmes aux bénéfices du progrès devrait être le même que celui des hommes du groupe familial, par le jeu de la répartition des revenus au sein des ménages.

D'une part les pays en développement connaissent comme les autres une large proportion de famille monoparentales dont le chef est une femme. Cette situation se présente dans les campagnes les moins fertiles, la zone sahélienne est particulièrement concernée (Banque Mondiale 2001). Les nécessités de la survie économique ont imposé le départ des hommes vers des zones plus favorisées et ils ne parviennent pas toujours à assurer la subsistance de leur famille.

D'autre part les bénéfices du développement se mesurent en termes d'accès aux soins et à l'éducation ce qui, il faut bien l'admettre, conduit à un traitement inégalitaire des individus selon leur sexe au sein même des familles. Il serait à notre sens ridicule d'en attribuer la responsabilité aux hommes. Les entretiens menés auprès des femmes par de nombreux sociologues mentionnent que ce sont aussi les mères qui retirent précocement leurs filles de l'école car elles n'en voient pas l'utilité pour leur future vie d'épouse. On peut aussi penser que la lourdeur des tâches maternelles les incitent à requérir l'aide de leur fille. Mais c'est d'abord la pauvreté qui contraint les familles à sélectionner parmi leurs enfants ceux qui bénéficieront de l'investissement éducatif et des dépenses de santé. Quand, dans une société, un garçon apporte à sa famille plus de bien-être et de prestige qu'une fille, il est logique de le privilégier. Des données économiques se superposent à l'obligation de se conformer au modèle familial dominant.

L'économiste dirait qu'il s'agit donc, une fois encore, de la conséquence de la sous-évaluation du profit retiré de l'investissement en capital humain. En effet, il est tout à fait rationnel en absence d'évolution des rôles et des pouvoirs familiaux de ne pas investir dans la

formation d'une fille, forcément coûteuse, si elle ne doit jamais être en mesure d'apporter un surplus de bien-être à sa famille. Pourtant une autre hypothèse peut être avancée sans qu'on revienne à une logique marchande. Dans les sociétés traditionnelles, l'équilibre entre les genres était garanti par une stricte répartition des fonctions sociales et économiques. Il n'y avait pas lieu de comparer l'importance de la contribution d'un sexe par rapport à l'autre, elles n'étaient pas comparables. Le fait de définir aujourd'hui des rapports sociaux marchands ne peut que conduire à privilégier les contributions monétaires. Cela défavorise nécessairement les femmes qui s'exprimant dans le cercle domestique sont de plus en plus évaluées socialement par rapport au revenu qu'elles rapportent au foyer. Le système des valeurs est bouleversé au détriment des femmes.

Le problème se pose alors en des termes différents. Il s'agit de déterminer l'origine de la sous-évaluation des bénéfices anticipés de la formation d'une fille. Aujourd'hui nous avons pu apprendre que les bénéfices de l'éducation d'une femme étaient considérables mais, et c'est sans doute là ce qui les fait négliger par les familles, ils ne s'évaluent pas selon la logique de marché. Une femme éduquée assure mieux la sécurité sanitaire et la promotion sociale de sa famille.

Petit à petit les programmes d'alphabétisation ont contribué à l'augmentation des indices de développement. Mais les salaires des femmes à qualification équivalente, donc à coût de formation comparable, restent inférieurs à ceux des hommes. A cet égard nous pouvons remarquer que du point de vue des employeurs la logique voudrait que ce travail moins cher incite à embaucher des femmes tandis que du point de vue de ceux qui supportent les coûts de l'investissement en capital humain, il serait rationnel de privilégier la formation des garçons. Les familles sont ici plus rationnelles économiquement parlant que les entreprises ! Mais c'est là qu'intervient le processus de discrimination dans le travail qui a lui-même sa propre cohérence et dont nous pouvons, en suivant Bourdieu, situer l'origine dans le cercle familial. Dominées dans la sphère domestique, les femmes seraient privées des moyens d'exercer la domination dans la sphère marchande, qui ne ferait que reproduire les structures de la première. Si nous pouvons admettre la cohérence de l'interprétation, nous restons réticente au déterminisme qu'elle implique. Les femmes seraient ainsi condamnées sans appel à occuper des positions sociales de dominées parce que les habitus se perpétuent par définition. Elles investiraient alors les secteurs sociaux d'activité, dans le prolongement direct de leurs fonctions familiales.

Plusieurs éléments s'additionnent pour déterminer les conditions de l'inégalité des chances entre hommes et femmes. Le travail des femmes créant moins de valeur économique que celui des hommes, leur formation apparaît moins rentable et s'il faut définir une action spécifique en leur faveur, ce sera de l'aide pour qu'elles accomplissent leur fonction sociale d'épouse et de mère ! Cette logique sous-tend les politiques macroéconomiques orientées vers les femmes.

L'accès au marché du travail est donc encore plus difficile pour elles que pour les hommes, puisque le travail économique ne peut être assuré qu'en sus des fonctions domestiques et qu'il implique une redéfinition des rôles sociaux. La sortie d'une femme de son groupe familial pour exercer une activité doit alors se négocier.

Or, partout dans le monde, les droits des femmes à se déterminer peuvent avoir été institués sans que pour autant ils soient appliqués dans l'intimité des foyers. A cet égard, et parfois en marge du droit national, le droit islamique ou le droit coutumier survivent. La

conquête de leur autonomie par les femmes est, malgré ces obstacles, une réalité, qui certes ne concerne pas toutes les femmes, mais témoigne de la vitalité de leur engagement. Certaines expériences ouest-africaines montrent qu'en accroissant leur participation au revenu du ménage, des femmes ont pu conquérir un pouvoir de décision dans le ménage. La division sexuelle traditionnelle des tâches et les responsabilités partagées (les femmes doivent assurer la subsistance quotidienne tandis que les hommes assument les charges les plus lourdes) ont permis aux femmes de garder la maîtrise de leur budget personnel et d'obtenir ainsi une certaine indépendance qui leur a permis de financer l'éducation de leurs enfants. Elles ont alors contribué à la promotion sociale de la famille et permis qu'évoluent les perceptions des rôles féminins.

En ce qui concerne l'agriculture, un phénomène s'est produit, montrant que le poids de la tradition pouvait se faire bien léger quand des opportunités de revenu se présentaient. Des tâches jusqu'alors dévolues aux femmes ont été revendiquées par les hommes qui disposaient de moyens plus efficaces pour les assurer.

Il en a été ainsi dans le domaine de l'agriculture vivrière. Les colonisateurs avaient développé l'agriculture de rente pour l'exportation. Principale source de revenu monétaire, celle-ci a été reprise par les hommes, utilisant la main d'œuvre gratuite des aides familiaux et conservant la gestion des revenus acquis. Dans un premier temps, les femmes ont conservé la responsabilité de la production vivrière à des fins d'abord domestiques. Puis, avec l'exode rural, les besoins alimentaires des villes se sont accrus ; la production et le commerce des produits vivriers sont devenus d'autant plus rentables que la chute des cours des produits de rente s'accélérait. Les exploitations agricoles se sont modernisées, cette évolution étant encouragée par les programmes de la FAO de lutte contre la malnutrition. Les capitaux nécessaires ont été prêtés aux chefs de famille. Les hommes se sont donc appropriés un domaine féminin d'activité dès lors qu'il devenait source de revenu.

Il en a été de même dans d'autres circonstances. Par exemple, le décorticage du riz ou le battage des céréales sont aujourd'hui largement mécanisés. Ce sont les femmes qui, en utilisant les objets usuels du ménage dans le cadre de la production domestique, assuraient traditionnellement ces travaux. Lorsqu'ils se sont mécanisés, le service est devenu marchand et donc source de revenu. Il a fallu assurer le financement de l'investissement ainsi que la maintenance du matériel, toutes choses impossibles pour des femmes qui n'ont ni formation ni épargne suffisantes. Cette évolution a reposé un problème soulevé dans des circonstances analogues lors de l'essor des cultures de rente. Le revenu monétaire est allé au chef de famille seulement, plaçant la femme dans une dépendance renforcée par rapport à l'autorité de son mari, alors même que par son travail, elle contribue à la formation de ce revenu. Aucune règle de répartition de la richesse monétaire au sein du foyer n'était proposée par la coutume. C'est donc le modèle occidental qui s'est imposé, au détriment de femmes déjà soumises à l'autorité des hommes de leur famille. Les femmes n'ont eu accès à aucun des moyens d'assurer leur indépendance économique (propriété, droit de gérer un compte, d'hériter, d'emprunter, etc...)

Partout dans le monde la famille est confrontée au changement. Elle doit répondre aux besoins de solidarité et de reproduction qui évoluent avec le développement, la mondialisation des échanges et l'ouverture des sociétés à de nouvelles cultures. Les femmes en portent largement la responsabilité et leur aptitude à l'assumer détermine réciproquement les conditions du changement social. Avec la monétarisation des rapports sociaux, elles ne pourront jouer leur rôle qu'en accédant à l'égal des hommes au travail marchand, seule source de revenu et devenu principale source de reconnaissance sociale. L'alternative est une

réflexion sur ce qui a de la valeur et ce qu'est la valeur dans les sociétés actuelles. Faute de cette remise en question des valeurs sociales, les femmes repliées derrière les frontières domestiques seront les perdantes annoncées au jeu de la redistribution des pouvoirs.

III. La dynamique de l'inégalité des chances économiques

La division sexuelle traditionnelle des tâches limite l'éventail des professions accessibles aux femmes. La faiblesse de leur niveau de formation vient accroître la difficulté qu'elles ont à trouver des financements pour créer leur propre entreprise. Tous ces éléments se conjuguent pour rendre l'accès des femmes à un revenu monétaire et à des conditions de travail décentes plus difficile que celui des hommes. Pourtant les femmes sont actives bien que sous-représentées dans les postes à responsabilité.

Tableau n°3 participation des femmes à la population active

	Pop active féminine/ Pop active masculine		% de femmes occupant des fonctions à responsabilités	
	1990	1999	1994	1998
Pays à faible revenu	0.6	0.6	4	..
Pays à revenu intermédiaire	0.7	0.7	5	..
Asie du Sud-Est et Pacifique	0.8	0.8	5	..
Europe et Asie Centrale	0.8	0.9	3	7
Amérique Latine et Caraïbes	0.5	0.5	6	7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0.3	0.4	2	2
Asie du Sud	0.5	0.5	4	..
Afrique Subsaharienne	0.7	0.7	6	7
Pays à revenu élevé	0.7	0.8	12	16
Communauté Européenne	0.7	0.7	14	13

Source Banque Mondiale 2001 (World development indicators)

L'activité féminine est statistiquement difficile à apprécier avec les outils statistiques et les concepts usuels. La notion de chômage par exemple néglige les situations dans lesquelles le travail n'apporte pratiquement aucune contribution productive, l'emploi dans le cercle des relations familiales n'étant motivé que par le geste de solidarité. De la même façon, en calquant les concepts sur l'organisation du travail des sociétés développées, on sous-estime l'importance de la contribution des femmes comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 4. Taux d'activité (pourcentages) en Afrique Changement de calcul en 1994 : % du total de la population

Pays (ordre alphabétique anglais)	Total			Femmes			Hommes		
	1980	1990	1994	1980	1990	1994	1980	1990	1994
Algérie	26,0	28,2	30,3	11,1	12,1	7,1	41,1	43,9	23,2
Angola	49,5	46,6	47,0	45,8	42,8	21,8	53,4	50,6	25,3
Bénin	47,9	46,0	44,6	44,6	43,3	21,3	51,2	48,8	23,4
Botswana	43,6	43,6	44,1	41,8	39,6	20,2	45,5	47,7	23,9
Burkina Faso	57,4	54,1	52,1	54,0	50,1	24,4	60,9	58,2	27,7
Burundi	54,9	53,7	53,7	53,1	51,5	26,2	56,9	56,1	27,5
Cameroun	41,9	40,4	40,2	30,6	29,7	15,0	53,5	51,3	25,2
Cap-Vert	32,5	37,0	39,5	20,6	26,9	15,2	46,4	48,9	24,3
Rép. centrafricaine	52,5	49,2	48,4	48,7	44,8	22,7	56,6	53,9	25,7
Tchad	49,9	48,6	47,8	42,6	42,2	21,2	57,4	55,2	26,7
Comores	45,3	44,0	56,8	39,5	38,1	24,0	51,1	49,7	32,8
Congo	42,1	41,9	40,4	34,9	35,4	17,5	49,7	48,7	22,9
Rép. dém. Congo	44,4	42,5	41,9	38,8	36,7	18,3	50,4	48,4	23,6
Côte d'Ivoire	40,0	37,3	36,3	26,4	24,5	12,0	53,1	49,5	24,3
Djibouti	46,7	43,4	-	39,7	35,4	-	53,8	51,6	-
Egypte	35,0	34,9	39,0	18,9	19,2	11,0	50,7	50,1	27,9
Guinée équatoriale	44,5	42,5	43,0	31,0	29,2	14,9	58,5	56,0	28,1
Erythrée	44,9	44,4	-	37,5	36,6	-	52,4	52,0	-
Ethiopie	51,1	50,5	42,8	48,1	47,5	17,5	54,2	53,5	25,3
Gabon	53,8	48,9	46,6	47,5	42,5	20,7	60,3	55,4	25,9
Gambie	51,5	50,5	49,2	45,5	44,6	22,1	57,6	56,5	27,1
Ghana	47,4	46,6	47,5	47,9	47,1	24,1	46,9	46,2	23,4
Guinée	51,4	49,0	48,9	48,4	46,7	23,1	54,4	51,3	25,7
Guinée-Bissau	50,1	48,0	48,1	39,3	37,9	19,4	61,3	58,5	28,8
Kenya	47,1	47,8	49,7	43,3	44,0	22,9	50,8	51,7	26,8
Lesotho	42,0	40,3	41,6	31,1	28,8	15,3	53,7	52,2	26,3
Libéria	42,1	40,6	43,0	32,6	32,1	16,8	51,5	48,9	26,1
Libye	31,0	28,6	17,7	12,2	11,0	4,9	47,7	44,7	12,8
Madagascar	49,5	47,5	51,8	44,2	42,5	23,3	55,0	52,6	28,5
Malawi	50,3	49,2	53,2	49,3	47,8	26,2	51,4	50,7	27,1
Mali	51,5	50,3	54,4	47,0	46,0	25,3	56,2	54,7	29,1
Mauritanie	48,1	45,4	45,8	42,8	39,7	20,2	53,5	51,2	25,7
Maurice	35,5	40,9	41,3	18,0	24,7	12,9	53,5	57,0	28,4
Maroc	35,9	37,6	38,5	24,1	26,0	13,3	47,7	49,1	25,2
Mozambique	55,3	53,0	54,3	53,3	50,6	26,3	57,3	55,5	28,0
Namibie	43,3	41,7	41,5	34,3	33,5	16,8	52,7	50,1	24,6
Niger	49,9	48,6	48,5	43,8	42,3	21,5	56,2	55,1	27,1
Nigéria	41,5	40,0	39,9	29,7	28,0	14,3	53,6	55,2	25,6
Rwanda	51,1	52,2	52,9	49,6	50,4	25,8	52,7	53,9	27,1
Sao Tomé-et-Principe	41,5	38,5	-	30,4	26,8	-	53,1	50,5	-
Sénégal	45,9	44,6	43,9	38,7	37,8	18,7	53,1	51,4	25,3
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	38,6	37,4	37,2	26,9	26,1	13,4	50,8	49,2	23,8
Somalie	45,8	44,3	47,3	39,3	38,0	20,5	52,4	50,7	26,8
Afrique du Sud	37,5	38,6	39,0	26,2	28,3	14,5	48,9	49,0	24,5
Soudan	36,6	36,3	36,8	19,7	19,7	10,3	53,4	52,8	26,5
Swaziland	35,7	34,1	32,2	23,7	24,1	12,0	48,1	45,0	20,2
Tanzanie	51,2	51,6	51,3	50,2	50,6	25,4	52,2	52,7	26,0
Togo	43,6	42,0	41,7	33,8	33,1	16,6	53,7	51,0	25,0
Tunisie	34,3	35,1	36,4	20,1	20,7	11,0	48,1	49,3	25,4
Ouganda	51,7	50,6	54,8	49,1	48,0	26,2	54,3	53,2	28,6
Zambie	41,8	41,9	41,7	37,1	37,2	18,7	46,7	46,6	23,0
Zimbabwe	44,9	46,3	46,9	39,5	40,6	20,8	50,4	52,0	26,1
Afrique	44,8	43,8	43,7	43,7	36,2	18,0	52,6	51,4	25,8

Source: Banque africaine de développement: *Rapport sur le développement en Afrique 1999*

Presque toutes les femmes travaillent en Afrique, que ce soit dans les champs familiaux où elles sont considérées comme femmes au foyer, pour l'agriculture de rapport ou dans le petit commerce urbain. La comparaison des taux d'activité des femmes et des hommes année par année ne fait pas apparaître d'écarts importants dans les comportements pour les

pays de la zone subsaharienne . Il en est autrement pour l'Afrique septentrionale où les femmes sont fréquemment déclarées inactives. Ces pays ont comme les autres une population rurale importante. On peut donc envisager que les femmes participent aussi à la production agricole mais en toute invisibilité du moment que leur production n'est pas marchande. Les contraintes culturelles limitent la mobilité des travailleuses et on ne dispose pas de moyens d'évaluer la production à domicile qui part vers les marchés.

Comment se perpétuent la division sexuelle du travail, les phénomènes de discrimination et la ségrégation professionnelle

Les professions socialement acceptables pour une femme sont peu variées. Elles correspondent aux activités domestiques traditionnellement dévolues aux femmes : les soins aux personnes âgées et aux enfants, l'éducation, la santé, l'agriculture vivrière ou le commerce, plus rarement quelques activités artisanales utiles pour le foyer telles que le tissage, la confection des tapis, la couture ou la poterie. Dans de nombreux pays il est mal vu pour une femme de quitter son foyer. Leurs obligations domestiques compliquent l'exercice d'une profession salariée.

L'étroitesse du choix des métiers produit un engorgement du marché du travail féminin, qui fonctionne indépendamment du marché du travail masculin, hommes et femmes n'étant pas concurrents dans l'emploi.

La double segmentation des marchés (secteur informel / secteur moderne et hommes / femmes) ainsi que l'étroitesse de la demande de travail féminin face à l'offre serait une des causes de la faiblesse des salaires des femmes par rapport à celui des hommes. Le problème de cette interprétation est qu'il est difficile de transposer la logique de marché dans une économie où le salariat reste une forme d'emploi marginal pour les femmes, comme en Afrique Occidentale par exemple. Les femmes des pays pauvres vivent essentiellement en milieu rural et travaillent la terre. Il est toutefois avéré qu'en milieu urbain, le petit commerce et les activités informelles en général forment un secteur très concurrentiel où les femmes sont fortement représentées (LACHAUD 1996)

Les normes sociales sont loin d'être anodines. Les emplois dévolus aux femmes correspondent à des services offerts gratuitement dans la sphère familiale. Ces services quand ils sont exécutés en dehors de toute logique marchande correspondent à du travail non aliéné. La société impose l'altruisme féminin que les hommes ont tout intérêt à encourager (BADGETT et FOLBRE 1999). Les professions féminines, mal rémunérées, ne les attirent pas et partager les responsabilités domestiques diminuerait leur revenu car ils seraient moins disponibles pour le travail marchand.

La ségrégation professionnelle porte un lourd préjudice aux femmes en ce qu'elle permet la reproduction des stéréotypes masculin et féminin. La perception qu'hommes et femmes ont de la place et de l'importance sociale des femmes ne peut évoluer et contribue à maintenir les inégalités entre hommes et femmes, génération après génération. Elle se fonde sur des différences apparemment irréductibles et la hiérarchie entre les rôles masculins et féminins est reproduite parce que les métiers des femmes se rapprochent de leurs activités domestiques.

Les origines de la ségrégation sont alors expliquées par les comportement des employeurs aussi bien que des travailleuses. Les femmes « préféreraient » exercer des métiers

compatibles avec leurs obligations domestiques tandis que, pour certains emplois, les employeurs privilégieraient un sexe par rapport à l'autre. Les explications économiques de ces « choix » s'appuient sur la théorie du capital humain (les femmes moins formées sont moins productives donc ne peuvent prétendre aux mêmes rémunérations que les hommes), ou sur la théorie de la segmentation (les femmes sont présentes sur un marché plus concurrentiel que les hommes et le salaire féminin se fixe à un niveau plus bas). A ces interprétations s'ajoute la prise en compte de contraintes socioculturelles qui s'imposent aux femmes comme à leurs employeurs.

Il est plus difficile de mettre en évidence les phénomènes de discrimination quoique personne ne doute plus qu'ils existent ! Le parcours professionnel des femmes est plus fréquemment semé d'interruptions que celui des hommes à cause de leurs responsabilités familiales. Elles ne se trouvent donc pas dans une situation qui autorise une comparaison objective des trajectoires professionnelles et des niveaux de revenus. Pourtant, cette seule remarque exprime l'inégalité dans l'emploi. Les femmes subissent une contrainte liée à leur rôle social et familial mais elles ne reçoivent aucune compensation pour la perte de revenu et de reconnaissance professionnelle qu'elle entraîne. Cela peut donc inciter les femmes à se diriger vers les emplois où la perte de revenu liée à l'interruption de la carrière est, proportionnellement au coût de leur formation, la plus faible. Ainsi la ségrégation des professions se trouve renforcée par des stratégies personnelles pourtant efficaces.

Peu de femmes exercent des professions « d'hommes », à défaut de faire partie de l'élite restreinte des femmes ayant suivi de longues études. Même celles qui travaillent à la construction des routes en Inde par exemple, assurent une tâche traditionnelle, le transport des matériaux. D'ailleurs, cette entrée des femmes sur le marché du travail s'est faite dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté. Les salaires proposés correspondaient au minimum légal, donc seuls les plus pauvres et les moins productifs ont été attirés. Cela a permis d'améliorer les revenus mais en maintenant les femmes dans une position de dépendance.

Ainsi, le secteur des activités strictement féminines rétrécit-il peu à peu alors que les candidates à un emploi rémunéré sont de plus en plus nombreuses avec la diminution relative de la population rurale. Les statuts dans l'emploi sont de plus en plus précaires. En Afrique Occidentale les femmes exercent massivement des activités indépendantes peu rémunératrices ou sont salariées sans contrat de travail ni droits sociaux. La productivité de leur travail est plus faible que celle des hommes, ce qui paraît logique si l'on rappelle qu'elles sont moins formées, n'ont pas accès aux innovations techniques et qu'elles se font mutuellement concurrence sur un marché du travail étroit. Elles sont vulnérables au chômage mais n'apparaissent pas dans les statistiques officielles en tant que chômeuses car elles s'auto-excluent du marché du travail au regard de leurs difficultés d'insertion (LACHAUD 1996).

Les programmes de formation sont aussi pour partie responsables des difficultés d'insertion professionnelles des filles. Ainsi le Bureau International du Travail note-t-il que l'usage systématique d'orienter les filles vers les secteurs dits féminins affecte leur employabilité et contribue à la chute des salaires. La crise économique qui a frappé l'Afrique subsaharienne a conduit les plus pauvres à privilégier l'apprentissage informel, moins coûteux. Les filles ont été les premières affectées par la réduction des moyens.

Ce constat a déterminé certains pays à encourager la diversification des professions féminines par un soutien accordé aux filles poursuivant des études scientifiques. Ce fut le cas

du Sénégal. Nous passerons sous silence l'effarant constat que, parmi les objectifs des politiques scolaires du Ministère de l'Education Nationale, figurent dans certains pays d'Afrique de l'Ouest la nécessité de diminuer le nombre de grossesses chez les collégiennes ! Mais la carrière professionnelle des femmes reste déterminée par leur formation, la structure du marché du travail et l'héritage culturel, ce dernier facteur étant celui sur lequel les politiques ont le moins d'emprise.

Comment les difficultés d'accès au capital propres aux femmes freinent leur émancipation ... et vice versa

Le statut familial des femmes détermine leur carrière professionnelle. Lorsqu'elles ont besoin de l'autorisation de leur mari pour emprunter ou qu'elles ne peuvent rien posséder en propre, elles ne peuvent pas exercer d'activité indépendante en dehors du foyer. Elles ne sont pas disponibles pour l'emploi salarié et le ménage tout entier en subit les conséquences.

Le sort des femmes est devenu une préoccupation internationale quand on a réalisé en occident les opportunités de développement qu'il empêchait de saisir. Les déclarations d'intention ont été parfois suivies de mise en place d'un statut de la femme.

Au niveau des projets de développement, on a vu fleurir les expériences de microcrédit sur le modèle indien de la SEWA (Self-Employed Women Association) ou de la Grameen Bank au Bangladesh. Ces deux organisations fournissent des microcrédits aux femmes dans le cadre de projets de lutte contre la pauvreté et pour l'émancipation des femmes. L'accès au capital est évidemment une des conditions de la croissance et comment mieux assurer que les femmes en bénéficient qu'en leur permettant d'organiser elles-mêmes leurs activités productives sans l'obligatoire contrôle économique de leur conjoint ? On pense ainsi résoudre deux problèmes en une seule opération, celui de la répartition des revenus, toujours défavorable aux femmes, et celui de la redistribution car les femmes dépensent pour la santé et l'éducation de leurs enfants.

On estime qu'à peu près 14 millions de personnes ont recours au microcrédit à ce jour, les femmes en constituant la majorité. C'est depuis les années 1990 une forme de soutien au développement particulièrement appréciée des ONG qui la préfèrent aux traditionnels projets pour l'émancipation féminine. Pourtant des initiatives d'octroi de crédits subventionnés ont été lancées dès 1979 par le gouvernement indien dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. On attendait que 40% des bénéficiaires soient des femmes et malgré les 51 millions de familles concernées seulement 27 % de femmes ont emprunté. On peut donc se demander si le microcrédit est véritablement un facteur d'amélioration de la condition des femmes parmi les pauvres en général.

Le rapport sur la pauvreté dans le monde en 2000-2001 (PNUD 2001) rappelle à propos de cette expérience que si la situation de 57% des femmes concernées s'est améliorée, 29% des familles aidées n'ont pas pu augmenter leur revenu. De plus les caisses dépendent de la régularité des dons plutôt que de celle des remboursements des emprunteurs dans la mesure où elles tendent à se développer rapidement. Le problème apparaît lié à la faiblesse des crédits octroyés. En refusant des prêts de montant élevé par peur de l'insolvabilité des débiteurs, ces caisses ne permettent que des investissements modestes. En un sens, cela permet aux femmes d'oser solliciter un emprunt. Mais ces prêts sont-ils d'un montant suffisant pour permettre une augmentation substantielle du revenu ? Sont-ils suffisants pour permettre la distribution de salaires décents et la constitution d'un processus autonome d'accumulation ?

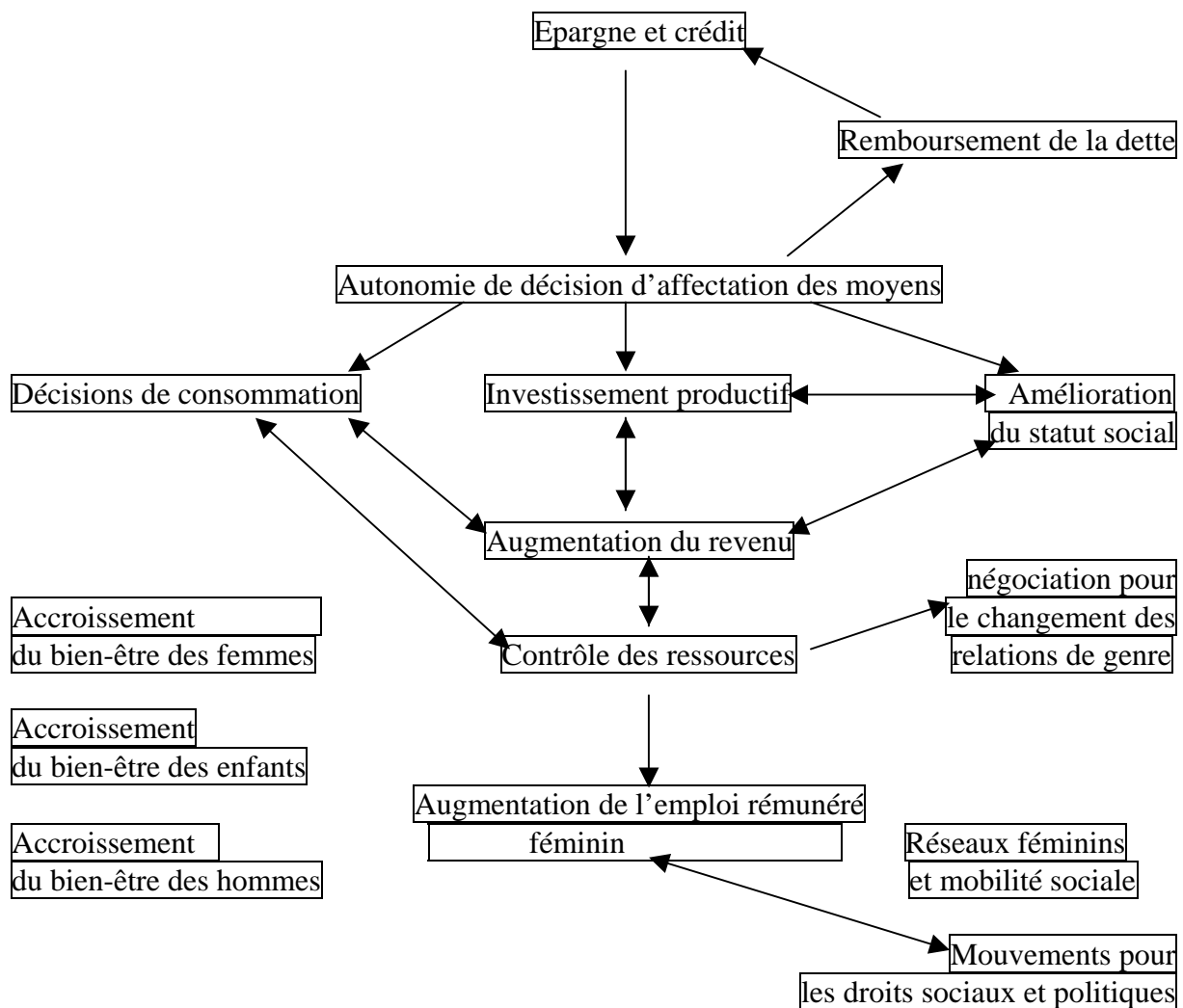
La difficulté des femmes à se procurer des revenus et leur absence de formation à la gestion les privent, même dans le cadre des programmes, de l'accès à une quantité de capital suffisante pour changer radicalement leurs conditions de vie. La nécessité d'assurer le fonctionnement régulier des caisses de micro-crédit conduit à une sélection sévère des projets qui aboutit à l'exclusion des femmes les plus pauvres et les moins éduquées. Ces projets prévoient des mesures de formation et d'accompagnement des femmes entrepreneures mais un niveau d'éducation basique est nécessaire.

Une question n'est pas résolue. Il ne suffit pas de fournir des financements, il faut aussi que les femmes reçoivent de leur mari l'autorisation de participer au programme. A cet égard les solidarités traditionnelles féminines ont trouvé leur prolongement dans des structures coopératives auxquelles les femmes ont pu facilement adhérer. En Inde la célèbre SEWA a assuré la promotion du bien-être des femmes aussi bien que leur émancipation politique. En Afrique, le système des tontines et l'engagement de ses membres a servi de modèle pour la mise en place de la micro-finance. Le contrôle de la destination des fonds obtenu ne peut pas être absolu. Les femmes ont parfois à faire face à des urgences familiales mais les défaillances des emprunteuses sont rares car leur réputation dans la communauté en dépend. Toutefois on peut s'attendre à ce que des femmes s'inscrivent au programme à la demande de leur mari pour financer des activités sur lesquelles elles n'auront aucun contrôle. Des cas semblables ont été observés en Afrique de l'Ouest.

La logique de la micro-finance par l'approche du genre repose sur l'espoir que les enchaînements représentés par les schémas suivants se produiront (MAYOUX 2001).

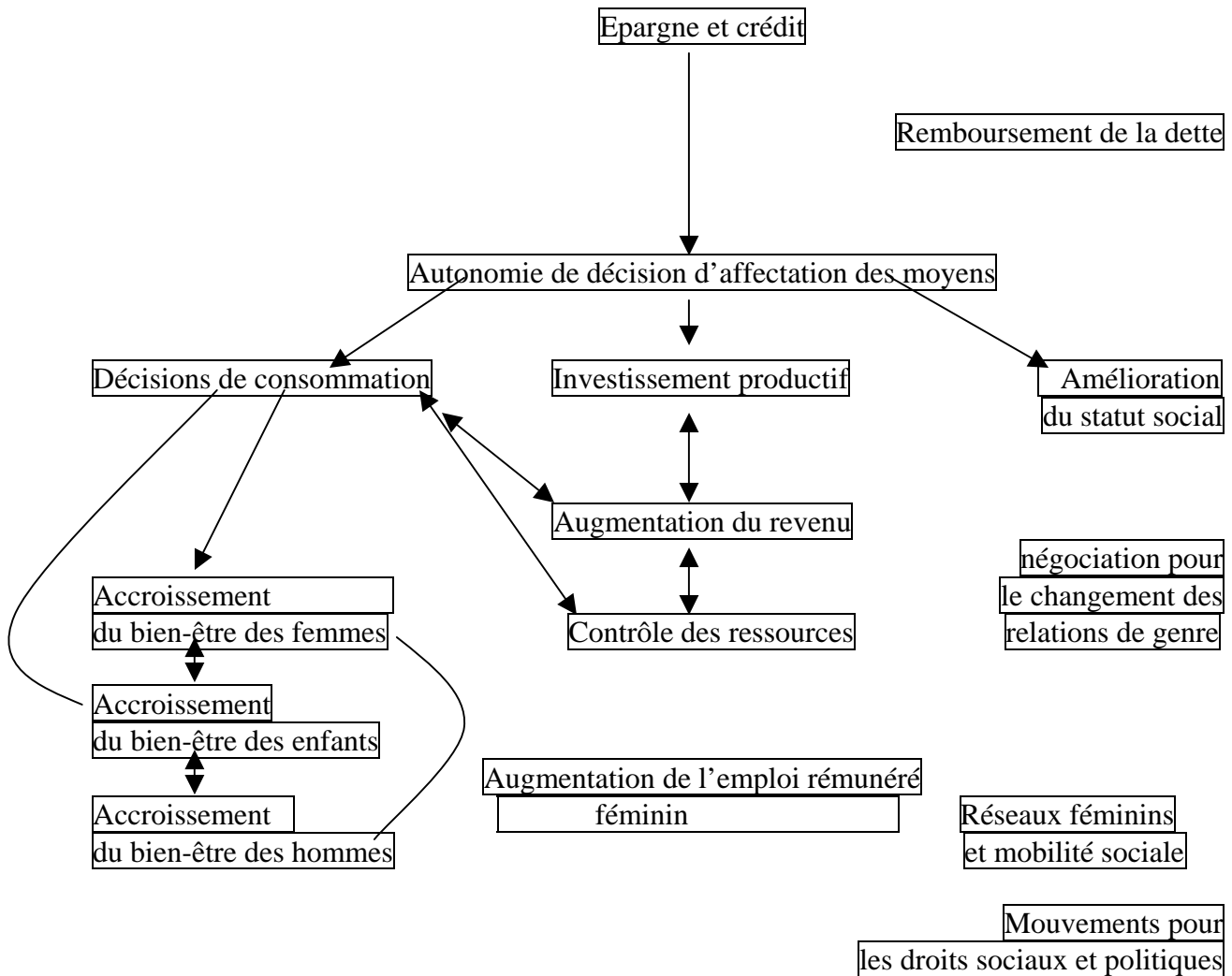
La décomposition de ces enchaînements vertueux repose sur une hypothèse de départ : l'autonomie de décision quant à l'affectation des ressources obtenues auprès de la caisse de microcrédit. MAYOUX remarque que les taux de recouvrement de la dette des femmes égalent, voire surpassent ceux des hommes. Mais même lorsque les femmes n'ont pas le contrôle de l'affectation des ressources qu'elles apportent au ménage, cet apport leur a permis d'augmenter leur pouvoir au sein de la famille. Certains programmes comportent une incitation féministe à revendiquer des droits à l'autonomie et ont soutenu la constitution de groupes de revendication pour l'abolition des pratiques discriminatoires.

Schéma n°1 Principe de l'émancipation économique



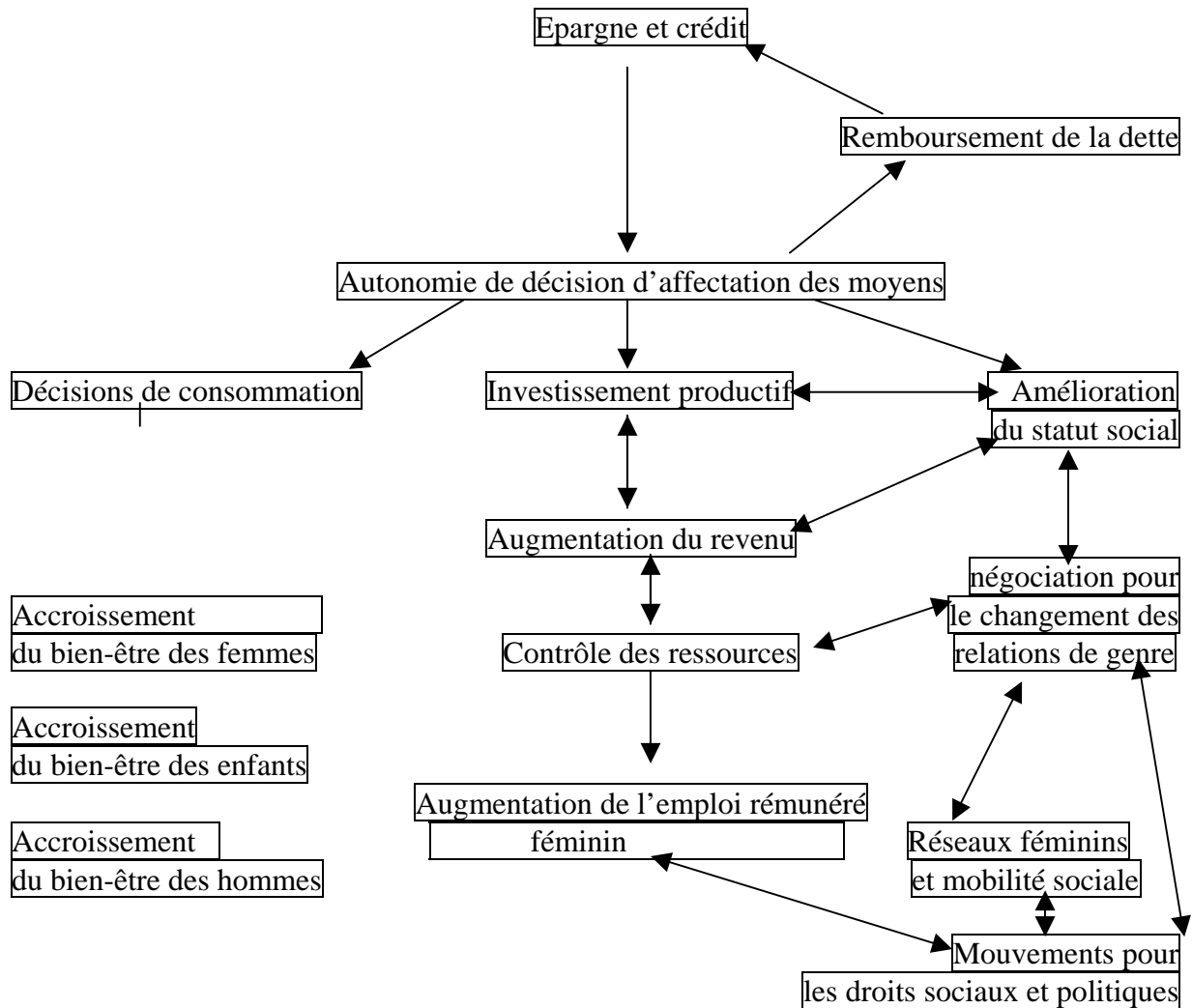
L'émancipation économique passe par l'accès au travail rémunéré. Le microcrédit se présente comme une expérience favorisant l'insertion sur le marché du travail par l'auto-emploi. L'indépendance dans l'activité économique doit trouver son prolongement dans le partage des responsabilités dans le foyer puis dans la société. L'investissement doit être rentabilisé notamment par une élévation des compétences. Ces programmes s'accompagnent d'une formation de base dispensée aux bénéficiaires des crédits. Les montants des aides sont plus importants et le projet implique souvent une association féminine coopérative. Les femmes illettrées ont plus de difficultés à participer car lorsque la production s'organise, il est nécessaire de connaître des principes élémentaires de gestion pour que l'entrepreneuse puisse conquérir son autonomie par rapport au personnel d'encadrement. L'émancipation économique n'est donc envisageable que pour les femmes ayant une expérience scolaire.

Schéma n°2 Principe de lutte contre la pauvreté par la micro-finance



La logique de l'amélioration du bien-être des femmes repose sur les fonctions sociales qui leur sont traditionnellement dévolues. Chargées de pourvoir au bien-être de la famille, elles reçoivent les moyens de l'améliorer. Cette stratégie permet d'envisager que le crédit puisse ne pas être utilisé à des fins productives et soit consacré à la consommation. C'est un moyen de lutter contre la pauvreté et de pouvoir atteindre de façon indirecte les enfants et en particulier les filles. En accordant des financements de faible montant les caisses de microcrédit négligent les ménages qui ne sont pas dans l'extrême dénuement et l'investissement pour l'emploi est marginal. La productivité du travail des femmes ne s'améliore pas et la progression du revenu est lente. On ne saurait espérer une reconnaissance de l'apport productif féminin, d'autant que ces prêts profitent aux femmes les moins productives.

Schéma n°3 Principe féministe du renforcement de l'équilibre entre les sexes



Ce schéma exprime l'importance des interactions entre le domaine des activités économiques et celui des pouvoirs dans la famille ou la société. Tout obstacle dans la progression des enchaînements stoppe leur déroulement car aucune dérivation ne permet de les contourner. Cela explique donc à notre sens la permanence des inégalités entre les sexes alors même que les conditions matérielles d'un progrès partagé semblent réunies.

Que se passe-t-il si les prêts sont mobilisés pour d'autres affectations que celles prévues par le système de microcrédit pour les femmes ? On ne peut espérer aucune retombée en matière de rééquilibrage des statuts sociaux. Par conséquent, il faut s'attendre au maintien des inégalités sociales entre les sexes.

Les associations de femmes peuvent à notre sens rompre la tendance actuelle d'accroissement des écarts entre les genres. Elles existent encore et ont survécu à tous les changements de la société sans doute précisément parce que le statut social des femmes ne se modifiait pas et que le besoin de solidarité s'exprimait toujours dans des termes semblables.

Les organisations traditionnelles soutenaient les femmes dans l'exercice de leur responsabilités familiales et villageoises. Elles permettaient de partager les efforts, d'éduquer les plus jeunes femmes à leur métier d'épouse et de mère. Dans la société en développement les besoins s'expriment différemment puisque les rapports sociaux se monétarisent. Les groupes de femmes ont révélé d'immenses possibilités d'adaptation puisqu'ils constituent un système mutuel d'assurance contre les aléas de la vie. Les tontines traditionnelles se sont transformées en organismes de microcrédit dans le jargon des cadres du développement. Il est d'ailleurs remarquable que les femmes ayant suivi des études universitaires maintiennent leur adhésion au groupe alors même qu'elles pourraient se dispenser de leurs services sur un plan strictement économique (SARR 1998).

Les associations féminines ont pu jouer un rôle de premier plan dans la conquête des droits civils. Mais ce ne fut pas en s'appuyant sur le principe de l'affrontement entre les sexes. Le discours n'est pas ouvertement féministe. Sans doute ce modèle est-il peu séduisant pour les intellectuelles des pays en développement, dont la culture de naissance n'est pas occidentale mais quelle importance ? Le mouvement social d'inspiration traditionnelle est adapté à la revendication. Il est le reflet des solidarités sociales et d'une culture. Les femmes s'y retrouvent bien plus que dans les représentations syndicales calquées sur le modèle occidental. Les droits ne se conquièrent pas au détriment des hommes.

Pour une interprétation des interactions entre l'économique et le social

Bien au delà de l'intérêt du développement la microfinance, les enchaînements mettent en évidence la nécessaire corrélation entre l'évolution des statuts sociaux et la rémunération équitable du travail que traduira sa reconnaissance. La logique de la microfinance suppose que la stimulation exogène du potentiel de production des femmes doit permettre d'enclencher une dynamique vertueuse de réduction des inégalités entre les genres. Longtemps, on a privilégié les interventions directes sur les déterminants du statut social des femmes. On a réformé le droit de la propriété, le droit de la famille, le droit du travail. La IV^{ème} Conférence des femmes de Beijing en 1995 a mis en lumière la nécessité de rénover la manière de traiter les inégalités entre les sexes. L'approche par le genre essaie déterminer comment intégrer la spécificité des rôles sociaux féminins pour optimiser le développement. En ce sens le microcrédit répond tout à fait à ces exigences pratiques.

Toutefois il apparaît que l'inertie des statuts sociaux est toujours à même de contrarier la diffusion du progrès. Supposer des interactions n'est pas évaluer leur puissance. L'élasticité des liens entre le domaine économique et la distribution des pouvoirs sociaux n'a pas encore été appréciée et les critères pour la mesurer manquent encore. Nous pouvons néanmoins poser quelques hypothèses et nous interroger sur les conséquences qu'elles entraînent pour l'évolution de la condition des femmes.

Supposons que l'impulsion initiale soit une augmentation du revenu des femmes. Admettons que dans un premier temps, cette capacité financière soit l'occasion pour la femme de négocier une plus grande autonomie de décision. Cette autonomie lui permet en retour de disposer des ressources nécessaires à une nouvelle augmentation de son revenu et ainsi de suite...dans un processus analogue au principe du multiplicateur keynésien.

Trois configurations sont possibles :

- Si la réaction du revenu au statut négocié est d'ampleur comparable à celle des statuts par rapport au revenu, nous entrons dans un processus d'amélioration régulière de la condition des femmes uniquement rythmé par la croissance économique. Cela semble correspondre au présupposé des politiques de développement mises en œuvre par le passé.
- Si la réaction du revenu au statut négocié est d'ampleur moindre que celle du statut au revenu, les progrès deviennent de plus en plus difficiles à obtenir. Les effets sont amortis et on se trouverait dans la configuration que connaissent les femmes des pays riches qui ne peuvent voir leur situation s'améliorer que par des mesures contraignantes telle la loi sur la parité.
- Si la réaction du revenu au statut négocié est très élastique, le plus grand optimisme est permis ! Mais cela nous paraît fortement improbable au vu des mesures de l'inégalité entre les sexes dans les pays développés.

Remarquons qu'il est toujours possible d'envisager les résultats d'une diminution des revenus féminins. Elle se traduirait inmanquablement par une régression des valeurs féminines. On peut alors expliquer comment dans les périodes de crises les femmes sont les plus vulnérables.

Dans la première configuration, les politiques de soutien de l'émancipation économique des femmes doivent suffire à déclencher un mouvement de croissance auto entretenue du nombre de domaines dans lesquels les femmes pourront se déterminer et faire valoir leurs intérêts personnels. Sachant que leurs intérêts personnels coïncident avec ceux de leur famille puisqu'elles améliorent les conditions de vie du groupe, il suffit de mettre en œuvre les moyens suffisants pour que les progrès se diffusent par capillarité.

Dans la seconde configuration, l'amortissement des réactions doit être compensé par un renouvellement continu des efforts consentis pour l'amélioration des revenus féminins. A un certain niveau, c'est l'investissement en capital humain aussi bien que l'investissement en capital fixe qu'il faudra redéfinir. L'effort en matière d'éducation sera d'autant plus suivi d'effets que les femmes auront déjà conquis des droits. C'est l'option que semblent avoir suivi les pays riches. Les femmes ont investi le système éducatif mais les gains à la marge sont de plus en plus faibles comme le montrent Plantenga et Hansen (1999).

Pouvons-nous transposer l'hypothèse des rendements décroissants au cas particulier de la production des droits sociaux des femmes ? La barrière de l'évaluation quantitative se dresse alors devant nous. La réforme des indices sexospécifiques s'impose avec la nécessité de redéfinir les frontières de nos champs disciplinaires pour mieux en présenter la porosité.

En matière de politique, trop simplement sans doute, on ne peut qu'essayer de réunir les conditions d'une réaction la plus importante possible à l'augmentation des revenus des femmes. Cela suppose donc au préalable, une amélioration de la productivité de leur travail, la promotion de la qualité des activités féminines et une diversification des professions. On aura peut-être l'élévation des revenus mais cela ne saurait suffire à assurer la parité des rôles sociaux. On ne comprend pas encore le principe des interactions que nous venons d'exposer mais on sait que, faute d'intervention les changements sont trop lents par rapport au besoin d'équité sociale. Comme le montre l'exemple des pays du Nord, il arrive un moment où les

mesures contraignantes sont nécessaires pour que soient parcourus les derniers pas vers l'égalité des conditions.

Eléments de bibliographie

ANKER, R. « Ségrégation professionnelle hommes-femmes : les théories en présence », Revue internationale du travail, vol 136 n°3, 1997

APPLETON, S. et TEAL, F. « Human capital and economic development », Working Paper, Banque Africaine pour le Développement, 1997

BADGETT, M.V.L. et FOLBRE, N. « Responsabilités familiales et sociales : les normes du comportement masculin et féminin et leurs incidences économiques », Revue internationale du travail, vol 138 n°3, 1999

BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001 : Combattre la pauvreté.

BECKER, G. « A theory of the allocation of time », Economic Journal, n° 75, 1985, pp 493-517

BOSERUP, E. « La femme face au développement économique », PUF, Paris 1983 traduction française.

BOURDIEU, P. « La domination masculine », Le Seuil 1998

BENERIA, L. « Le travail non rémunéré : le débat n'est pas clos », Revue internationale du travail, vol 138 n°3, 1999

ELDER, S. et JOHNSON, L.J. « Indicateurs du marché du travail : la situation comparée des hommes et des femmes », Revue internationale du travail, vol 138 n°4, 1999

HADDAD, L. et KANBUR, R. « How serious is the neglect of intra-household inequality ? », Economic Journal n°100,1990 ,pp 866-881

HADDAD, L. et KANBUR, R. « Are better off households more unequal or less unequal ? », Oxford Economic Papers, n°46, 1994,pp 445-458

HOFMANN, E. et MARIUS-GNANOU, K. « L'approche « genre » dans la lutte contre la pauvreté : l'exemple de la microfinance », Actes du colloque « Pauvreté et Développement Durable », Université Bordeaux IV, Chaire Unesco 2001

JACQUET I. « Développement au masculin-féminin : le genre, outils d'un nouveau concept », L'Harmattan, 1995

LACHAUD, J.P. « les femmes et le marché du travail urbain en Afrique », Université Bordeaux IV Montesquieu,1996

MATA GREENWOOD, A. « Statistiques du travail : rendre également compte de la situation des femmes et des hommes », Revue internationale du travail, vol 138 n°3, 1999

MAYER, S.E. et GOTTSCHALK, P. « Changes in home production and trends in economic inequality », Boston College Working Papers in Economics, n° 382, 1997

MAYOUX, L. « Micro-finance and the empowerment of women : a review of the key issues », International Labour Office, Social finance unit, Working paper 2001.

MAYOUX, L. « Participatory learning for women's empowerment in microfinance programmes », IDS Bulletin, n°4, Vol 29

NUSSBAUM, M. « Femmes et égalité : l'approche fondée sur les capacités », Revue internationale du travail, vol 138 n°3, 1999

OUISUMBING, A.R., HADDAD, L. et PENA, C. "Gender and poverty : new evidence from 10 developing countries", FNCD Discussion Paper n°9, 1995

PLANTENGA, J. et HANSEN, J. « Analyse comparative de l'égalité des chances dans l'union européenne », Revue internationale du travail, vol 138 n°4, 1999

PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2001

SARR, F. « L'entrepreneuriat féminin au Sénégal : la transformation des rapports de pouvoirs », L'Harmattan, 1998